

L'ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL, UNE CHANCE POUR L'EUROPE

Gérard-François Dumont

▶ To cite this version:

Gérard-François Dumont. L'ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL, UNE CHANCE POUR L'EUROPE. L'enseignement multilingue et multiculturel, pp.37-43, 2000, Rencontres d'automne des nouvelles ruralités, Réflexions, analyses et perspectives. hal-01527750

HAL Id: hal-01527750

https://hal.science/hal-01527750

Submitted on 25 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Conclusion de la Table Ronde

L'Enseignement international, une chance pour l'Europe

Gérard-François DUMONT

Recteur Professeur à l'Université de Paris Sorbonne

Pour répondre aux besoins de l'avenir, l'Europe doit assumer quatre devoirs : un devoir de paix, un devoir de culture, un devoir vis-à-vis de l'avenir, donc de ses enfants et de ses familles, et enfin un devoir consistant à favoriser ses intérêts bien compris. Ces quatre devoirs appellent le développement de l'enseignement international qui répond à plusieurs objectifs. Ces derniers, pour être atteints, supposent de concrétiser dix propositions et de mettre en œuvre une démarche méthodique.

Le devoir de paix

Le premier devoir de l'Europe consiste à assurer la paix sur le continent européen et à œuvrer pour elle sur tous les territoires de la planète. Il s'agit donc à la fois d'éviter toutes guerres civiles européennes après un XXe siècle qui en a malheureusement connu deux générales (1914-1918 et 1939-1945), plus différentes guerres localisées, dont les plus récentes sont les trois de l'ex-Yougoslavie dans les années 1990.

L'Histoire n'est pas fatalement tragique. Konrad Adenauer, Alcide de Gasperi et Robert Schumann l'ont prouvé dans les années 1950 en impulsant une œuvre magnifique susceptible de réconcilier les Européens, en dépit des haines sous-jacentes résultant des trop nombreuses guerres précédentes. Depuis 1975, l'Espagne a prouvé que la voie de la démocratie et de la subsidiarité, par les moyens de la décentralisation, est possible dans un pays qui a connu la plus meurtrière guerre civile du XXe siècle. Plus récemment, la Pologne a montré que l'on peut abattre un totalitarisme sans déclencher une guerre civile. Il dépend donc des hommes et de ceux qui les dirigent de déployer des politiques favorables à la concorde sociale dans l'ensemble de l'Europe et dans chaque pays d'Europe.

Toute facilitation du dialogue et des échanges intra-européens est souhaitable en vue d'une Europe

durablement pacifiée. Or l'enseignement international, parce qu'il réunit des élèves et des étudiants dont les racines proviennent de la diversité des identités et langues européennes, offre des lieux de ce dialogue utile aujourd'hui et précieux pour l'avenir.

Pour assumer le devoir d'une Europe de la paix, les autorités doivent donc développer l'enseignement international, car l'enseignement international, ça sert d'abord à faire la paix.

Le devoir de culture

Tout enseignement n'a de sens que s'il transmet des référents culturels permettant aux jeunes générations de s'appuyer sur les valeurs de civilisation pour construire un avenir plus humain. Chacun connaît la fameuse phrase attribuée à Jean Monnet à propos de la construction européenne: "Si j'avais su, j'aurais commencé par la culture" Ce serait, dit-on, une phrase apocryphe. Qu'importe. Puisqu'elle est souvent reprise, c'est qu'elle exprime une préoccupation, un doute, voire une inquiétude, et en même temps un besoin, celui de bénéficier d'une culture permettant de dialoguer avec d'autres cultures.

Or, dans ce devoir d'éducation culturelle, l'enseignement international est un outil très important. D'abord, en montrant la diversité des cultures, il offre un miroir permettant de mieux connaître, comprendre et faire évoluer la propre culture que l'enfant reçoit consciemment ou non - de l'environnement dans lequel il grandit.

Ensuite, il apprend le dialogue interculturel, dialogue dont la fécondité tient à la diversité identitaire de chaque être. En effet, la richesse des échanges entre des cultures différentes provient de leurs différences. Si les hommes devenaient des clones, ils seraient parfaitement substituables et n'auraient plus rien à échanger, prisonniers qu'ils seraient dans une sorte de "meilleur

des mondes " de cette " égalité extrême " dont Montesquieu montre qu'elle est le contraire de l'égalité.

Or, comme on apprend à marcher en marchant, le dialogue interculturel s'apprend en le pratiquant, et sa pratique est d'autant plus aisée qu'elle a été favorisée précocement. L'enseignement international a justement ce grand intérêt de faire acquérir tôt des réflexes d'ouverture à l'autre, des capacités à comprendre les différences, et surtout la richesse de la différence.

Promouvoir la paix et la civilisation n'est pas antinomique, bien au contraire, de la nécessité de répondre aux besoins exprimés par les familles et de favoriser ses intérêts bien compris.

Le devoir vis-à-vis des familles

L'Europe doit être à l'écoute des familles dont la vie s'inscrit dans les réalités contemporaines marquées notamment par le développement du commerce international. Au sein de l'Europe, la réalisation de l'acte unique signifie la libre circulation des hommes et des marchandises entre les pays membres de l'Union Européenne. Plus précisément, tout ressortissant d'un des dix-sept Etats de l'Espace Economique Européen peut sans condition entrer dans le dix-huitième et reçoit automatiquement un titre de séjour dès lors que sa présence, par exemple sur le territoire français, dépasse trois mois. Outre cette construction d'un marché européen, qui n'est autre qu'un processus régional de globalisation, la globalisation planétaire des marchés, issue du GATT et de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), et l'internationalisation des moyens de communication conduisent les entreprises à adopter des stratégies mondialisées.

Ces évolutions, pour des entreprises non françaises, supposent notamment que des personnes puissent exercer temporairement des fonctions hors de leur pays d'origine et par exemple en France. L'enseignement public a le devoir de répondre aux besoins d'éducation exprimés par ces familles étrangères grâce au développement de l'enseignement international.

Selon la même logique, pour des raisons professionnelles, certaines familles françaises vivent plusieurs années à l'étranger où leurs enfants acquièrent la connaissance, notamment linguistique, du pays de résidence. De retour dans l'Hexagone, ces familles souhaitent le plus souvent que leurs enfants ne perdent pas leur acquis international et qu'ils l'approfondissent et le valorisent à partir des bases déjà assurées.

En troisième lieu, la multiplication des contacts internationaux dus à la facilité des communications et les nouvelles logiques migratoires ¹ entraîne l'augmentation du nombre de couples binationaux : ils souhaitent généralement que leurs enfants puissent hériter culturellement de leurs deux parents, ce que l'enseignement international facilite.

Enfin, un nombre croissant de familles sont convaincues de l'importance d'une éducation comprenant des ouvertures vers d'autres réalités linguistiques et culturelles.

Face à ces quatre besoins, le développement de l'enseignement international est une nécessité et même un impératif. En outre, il se justifie car tout territoire doit également favoriser ses intérêts bien compris.

Le devoir de favoriser ses intérêts bien compris

L'enseignement international, comme tout enseignement, a un coût. Mais n'a-t-il pas aussi des avantages, des "retours sur investissement" pour employer la formulation des analystes financiers. Nous avons rappelé ci-dessus ses avantages les plus importants, ceux qui sont en faveur de la paix et de la culture, et qu'il ne peut être question d'évaluer précisément. En revanche, sans être parfaitement quantifiables, d'autres avantages peuvent êtres partiellement mesurés, comme le montrent les deux exemples suivants.

Tout territoire se doit de créer de la richesse pour ses habitants. Pour parvenir à cet objectif, l'un des moyens consiste à faciliter l'essor et l'adaptation des activités économiques déjà présentes sur le territoire, à encourager la création de nouvelles activités, et à attirer d'autres entreprises susceptibles de s'implanter. Ces trois axes de développement peuvent être facilités par l'existence d'un enseignement international.

Les entreprises déjà implantées sont mieux convaincues de ne pas transférer leurs activités dans une autre région d'Europe ou du monde si leur person-

¹ Dumont, Gérard-François, Les migrations internationales, Paris, Editions Sedes, 1995.

nel peut disposer sur place d'un enseignement qu'elles considèrent bénéfique pour leurs enfants, ou s'il leur est facile de faire venir temporairement du personnel étranger moins rebuté s'il sait que ses enfants seront accueillis dans un système éducatif diversifié.

L'enseignement international peut contribuer au développement des entreprises existantes, car des jeunes formés par lui bénéficient d'atouts par leur capacité à commercer avec les pays étrangers ou à mieux comprendre les moyens utilisés par les concurrents étrangers sur les marchés. En contribuant à une meilleure compétitivité des entreprises ou des administrations² qui les emploient, les jeunes issus de l'enseignement international contribuent à la création d'emplois et de richesses bénéficiant à l'ensemble du territoire considéré.

Une autre opportunité peut provenir de jeunes pouvant commencer leur carrière à l'étranger grâce à l'enseignement international, puis revenir dans leur pays de nationalité pour créer des entreprises grâce aux compétences professionnelles acquises à l'étranger. Plusieurs créateurs d'entreprises françaises utilisant les possibilités de la révolution numérique ont en effet imaginé le contenu de leur création d'entreprise à l'occasion d'une activité professionnelle à l'étranger.

En outre, les territoires peuvent vouloir attirer des entreprises étrangères. L'implantation de ces dernières suppose souvent la venue de quelques cadres ou techniciens étrangers qui viennent contribuer à l'installation de l'entreprise étrangère et en assumer tout ou partie des fonctions. Parmi leurs critères de localisation, les entreprises tiennent compte des conditions familiales faites à leurs cadres et techniciens expatriés, notamment en ce qui concerne l'éducation des enfants. L'existence d'un enseignement international est alors la bienvenue et un argument précieux pour justifier un choix d'implantation.

Enfin, l'enseignement international peut faciliter l'accès au travail, car il comprend notamment une formation bilingue plus approfondie. Par exemple, un jeune des Alpes-Maritimes connaissant la langue italienne trouve beaucoup plus facilement des stages d'entreprises pendant l'été, puis un travail, dans un département qui accueille chaque année plus d'un million d'hommes d'affaires et de touristes italiens. Plus généralement, les acquis d'un enseignement international sont un atout susceptible d'être précieux sur le marché du travail.

Ces quatre devoirs que la France et l'Europe doivent assumer justifient le développement de l'enseignement international. En particulier, la France devrait se fixer pour objectif l'existence d'au moins un établissement international dans chaque région, dans chaque Académie, afin de pallier la pauvreté actuelle.³ Cet objectif général se décline lui-même par la poursuite de quatre objectifs: mieux réaliser l'équilibre des territoires français, aménager le territoire éducatif, disposer d'au moins un centre de ressources linguistiques et culturelles dans chaque région, et assurer l'égalité des chances grâce au recours aux nouvelles technologies.

Un meilleur équilibre des territoires.

Le processus de métropolisation, c'est-à-dire de concentration des hommes et des activités dans les espaces urbains les plus peuplés, est particulièrement dommageable à la France : ce pays compte une faible densité⁴ et la valorisation de son territoire vaste – le troisième d'Europe après la Russie et l'Ukraine – et varié, suppose une meilleure répartition de la population. Conserver aux trois plus grandes régions métropolitaines – Ile-de-France⁵, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur - la quasi exclusivité de l'enseignement international, c'est privilégier de façon discriminatoire ces régions, et accentuer les déséquilibres territoriaux, voire le déménagement du territoire.

Une politique d'équilibre du territoire suppose donc la volonté d'instaurer de l'enseignement international dans les différentes régions françaises

L'aménagement du territoire éducatif et culturel

Répondre à ce premier objectif pourrait consister à ouvrir ici ou là des sections internationales selon une méthode d'écrémage susceptible de mécontenter le moins de monde possible. Mais une telle méthode signifierait en fait des sections par nature isolées, des îlots éducatifs, voire des ghettos éducatifs, certes utiles,

² En effet, la qualité des administrations est un élément essentiel pour favoriser le développement d'un territoire.

³ Cf. la communication de Bernard Trentini.

⁴ Dumont, Gérard-François, *La population de la France, des régions et des DOM-TOM*, Paris, Ellipses, 2000.

⁵ Dont l'est de la région semble oublié. Cf. la communication de Igor Semo.

mais risquant éventuellement de vivre en vase clos à l'intérieur de leur établissement de rattachement.

Dans un tel contexte, la dimension d'une section internationale est par nature limitée, et elle ne peut atteindre la masse critique susceptible de la faire rayonner et de faire bénéficier de son existence l'ensemble du système éducatif de son environnement géographique. Un archipel de petites sections internationales installées au hasard des circonstances, de la bonne volonté de chefs d'établissement et de Recteurs, ne fait pas une politique d'aménagement du territoire éducatif, même si la création de telles sections peut éventuellement être utilisée à des fins rhétoriques pour masquer l'absence d'une telle politique.

Il convient en conséquence de disposer dans chaque région d'un pôle de ressources plurilinguistique et pluriculturelle, c'est-à-dire d'un établissement spécifique ayant pour mission affichée l'enseignement international, au service de l'ensemble de l'Académie à laquelle il appartient.

Une tête de réseau éducatif

Pour décliner le troisième objectif, il suffit de constater qu'il est évidemment impossible de disposer dans chaque école, dans chaque collège, dans chaque lycée, d'un enseignement international offrant toute la palette des apprentissages linguistiques et culturels, allant de l'allemand, géographiquement proche de la France, au japonais ou coréen, issus de l'Extrême-Orient, en passant par l'américain, ou le russe. En revanche, il est possible d'avoir dans chaque Académie un ou plusieurs enseignants dispensant ces langues et soucieux d'être relié à un pôle de ressources proche pédagogiques projets les susceptible d'aider s'inscrivant dans la démarche de l'enseignement international.

L'établissement international bénéficie justement d'une masse critique lui permettant d'exercer une fonction de tête de réseau à la disposition des enseignants des différents établissements scolaires de l'Académie.

Enfin, il peut jouer un rôle essentiel dans l'égalité de chances à l'accès aux langues et aux cultures.

Assurer l'égalité des chances

Aujourd'hui comme hier ainsi que demain, les établissements scolaires ne peuvent offrir à leurs élèves qu'une palette réduite d'enseignements linguistiques, palette comportant de fortes inégalités spatiales : tel

collège ne propose que l'anglais comme langue étrangère, tel autre propose deux langues étrangères, tel autre encore dispense six ou sept langues étrangères. Il est évidemment impensable que chaque collège français offre des enseignements de toutes les langues officielles de l'Union Européenne, et en outre les principales langues de pays non-membres de l'Union Européenne. Or, l'Europe ne sera elle-même que si elle demeure fidèle aux valeurs de son identité⁶, que si elle continue de s'enrichir de ses différences, et que si ces différences s'entrecroisent au profit d'un universel commun.

L'Europe est plurilingue, puisque les pays européens utilisent des langues différentes. Plusieurs pays européens, comme la Belgique ou la Suisse, sont euxmêmes plurilingues. Mais ce plurilinguisme qui est une richesse, puisqu'il multiplie les sources culturelles de l'Europe, ne peut être un ferment d'unité que si le dialogue interculturel est facilité, que si un nombre croissant d'Européens deviennent multilingues, c'est-à-dire acquièrent la capacité de parler plusieurs langues européennes. L'autre solution consistant à tenter de se comprendre grâce à un "basic american" est sans doute pratique pour des échanges relativement sommaires, mais s'effectue au détriment de véritables relations interculturelles et donc à rebours de l'identité européenne.

Chaque Français, quelque que soit son lieu de résidence, doit donc pouvoir accéder à une formation multilingue dans les langues de son choix, qui est fonction de ses antécédents familiaux ou de ses attirances culturelles. Aujourd'hui, l'utilisation appropriée des nouvelles technologies rend possible cet objectif, notamment grâce à la visioconférence qui permet un enseignement interactif entre des élèves géographiquement dispersés. Mais ces élèves ne doivent pas se sentir isolés et doivent épisodiquement être réunis pour que les échanges recourant à des moyens des nouvelles technologies soient complétés par des rencontres réelles.

L'établissement international de région est l'outil apte à disposer d'une variété d'enseignement des différences disciplines linguistiques et donc à être la tête de réseau académique permettant à chaque élève le libre choix de son enseignement linguistique. Il peut

⁶ Dumont, Gérard-François et alii, Les racines de l'identité européenne, Paris, Economica, 1999.

⁷ Cf. par exemple Hagège, Claude, "l'exigence du plurilinguisme", *Le Monde*, 11 février 1995.

en outre offrir des services considérables en matière d'enseignement continue des adultes.

Lors du sommet de Lisbonne de mars 2000, les quinze de l'Union européenne ont insisté sur la volonté de l'Europe d'utiliser les nouvelles technologies dans l'intérêt bien compris de leurs populations. À cet égard, les nouvelles technologies sont des outils extraordinaires dans le dessein de réussir un aménagement équilibré du territoire éducatif et d'affirmer la vocation multilingue de l'Europe. Mais, dans le domaine de l'enseignement international comme dans les autres, elles ne sont rien sans l'existence d'équipes pédagogiques aptes à les mettre en œuvre et à les utiliser au profit de l'égalité des chances. La création dans chaque région d'un établissement international marquerait la volonté de bénéficier sur l'ensemble du territoire de telles équipes permettant d'élargir l'offre éducative. Elle répond aux nécessités de l'avenir et satisfait les quatre objectifs précisés ci-dessus. Reste à préciser les propositions et la méthode susceptible de parvenir à de tels objectifs.

Dix propositions pour l'avenir

Au plan national, nous nous contenterons de reformuler ici les dix propositions faites au 3^e colloque de Saint-Germain-en-Laye en avril 1994. Elles n'ont rien perdu de leur acuité et demeurent, nous dit-on souvent, des bases essentielles.

Les dix propositions se classent en trois catégories : les objectifs de passerelle et de continuité, les objectifs qualitatifs, de qualité pédagogique, et les objectifs quantitatifs.

Premier objectif: il s'agit de bien assurer la continuité entre l'école et le collège, entre le collège et le lycée et, également, entre le lycée et les universités françaises et étrangères. Il y a là un esprit d'ouverture à développer, il faut aller vers de nouveaux modes de pensée.

Il faut aussi que les lycées qui pratiquent l'enseignement international aient les capacités d'orienter les étudiants, non seulement vers les universités françaises, mais aussi vers les universités étrangères. Or, chacun sait que les modes d'accès à ces universités sont parfois extrêmement différents.

Deuxième objectif de passerelle sur lequel il faut réfléchir : il concerne les possibilités de passerelles entre le secteur normal, le secteur Européen et le secteur International. Il y a de la souplesse à introduire, des processus sont à mettre en œuvre en la matière.

Le troisième objectif, comme les cinq qui vont suivre désormais, relève des objectifs qualificatifs d'amélioration de la qualité pédagogique.

Troisième objectif: la formation des professeurs à l'enseignement international, chacun étant bien conscient de l'immense insuffisance qu'il y a en la matière.

Quatrième objectif: la création de possibilités sérieuses d'accueillir des professeurs étrangers. A cet égard, il me semble que l'on pourrait s'inspirer du système des professeurs associés qui existe dans l'enseignement supérieur (même s'il faudra examiner les problèmes de rémunération); ceci pourrait être développé également avec une volonté de réciprocité, dans le cadre de l'Europe éducative.

Cinquième objectif: pourrait-on solliciter davantage un certain nombre d'organismes comme, la MAFPEN, les IUFM, le Centre International des Etudes Pédagogiques de Sèvres, les bureaux d'actions logistiques pour leur demander s'ils ne pourraient pas consacrer davantage de moyens à préparer l'adaptation de programmes français en langues étrangères ?

Sixième objectif : parmi les milliers d'enseignants français, ne pourrait-on pas essayer de susciter des vocations d'enseignants qui seraient disposés à suivre des formations ou à faire des efforts personnels pour enseigner leur discipline dans une autre langue ?

Le septième objectif concerne également l'enseignement. Il conviendrait sans doute de revoir le caractère exclusif de la monovalence. Certains enseignants ne pourraient-ils pas être bivalents ?

Après les objectifs qualitatifs, j'en arrive, avec les trois derniers objectifs, à la nécessité de développer quantitativement l'enseignement international.

Huitième objectif: la synergie entre les différents acteurs est un impératif. Aucun acteur ne peut agir seul et parvenir à développer l'enseignement international: il est indispensable qu'il y ait des liens, qu'il y ait des coordinations, qu'il y ait des volontés communes.

L'exemple de la Marne et de la Champagne-Ardenne est très éclairant à cet égard.

Ces volontés communes, et ce sera le neuvième objectif, ne peuvent véritablement se concrétiser à la satisfaction des familles et des élèves, que si elles s'inscrivent dans la durée. C'est la raison pour laquelle nous proposons de mettre en œuvre des contrats éducatifs qui pourraient être signés entre l'Etat ou les rectorats et les collectivités territoriales ou les organes consulaires. Ces contrats éducatifs pluriannuels, à l'exemple des contrats de plans ou des contrats de ville, donneraient ainsi aux collectivités territoriales une garantie de continuité de l'engagement du rectorat; elles n'auraient donc plus, au-dessus d'elles, des risques sur des investissements à long terme qu'elles décident de prendre.

Enfin, dixième objectif, il s'agit de développer la diplomatie éducative¹: aujourd'hui, l'Europe a pris beaucoup d'importance dans sa dimension économique. Personne sans doute, n'est contre l'Europe des petits pois, contre l'Europe des camions, contre l'Europe des produits d'assurance. Mais nous sommes en droit de nous interroger pour savoir si la véritable Europe, celle qui doit retrouver son essence, n'est pas l'Europe des peuples, n'est pas l'Europe des hommes et donc en définitive ne passe pas par une véritable Europe de l'éducation.

La méthode

Outre ces dix propositions, il s'agit de trouver dans chaque Académie des réponses appropriées aux réalités régionales grâce à une collaboration étroite entre les responsables académiques et les responsables régionaux, Conseil Régional et autres institutions intéressées.

Un comité de projet, dont le rapporteur, choisi par le Recteur en accord avec les partenaires de l'éducation nationale pourrait être le délégué académique aux relations internationales et à la coopération (Daric), pour-

rait être chargé d'élaborer un livre blanc sur la création d'un pôle éducatif interculturel et interlinguistique rayonnant dans toute la région, rapport précisant notamment les engagements de partenariat de chaque instance participante.

L'identité authentique de chaque homme est plurielle : elle ressort de ses origines familiales, de sa région, de sa nation, de sa civilisation...

Elle exige en conséquence une pluralité éducative offerte à chacun, pouvant s'appuyer sur la richesse de la connaissance de plusieurs cultures, et surtout sur la capacité de dialoguer avec les autres, quelles que soient leurs origines ou les spécificités de leur identité. L'enseignement international ne doit pas être considéré pour l'homme de demain comme une cerise sur le "gâteau éducatif". La richesse de l'Europe tient à sa diversité, et à la capacité à réaliser un équilibre toujours renouvelé entre la vocation humaniste propre à chaque Européen, dans chaque pays et chaque région, et le génie commun provenant de son appartenance à une même civilisation. Or l'enseignement international représente l'essence même de la possibilité de parfaire sa propre identité, et donc sa propre vocation culturelle.

L'Europe ne réussira que si elle met en œuvre le principe supplétif de toute collectivité, connu sous le nom de principe de subsidiarité. Le respect de ce principe exclut de gommer les diversités linguistiques et identitaires dans un moule éducatif unifié véhiculant un impérialisme culturel qui entraînerait la mort de l'Europe, à l'instar des dégâts provoqués dans le passé lors de chaque tentative d'unification impériale. Il suppose au contraire de considérer ces atouts irremplaçables qu'elles représentent pour les transmettre, notamment grâce à l'enseignement international.

Sommaire

| Le devoir de paix | 3/ |
|--|----|
| Le devoir de culture | 37 |
| Le devoir vis-à-vis des familles | |
| Le devoir de favoriser ses intérêts bien compris | |
| Un meilleur équilibre des territoires. | |
| L'aménagement du territoire éducatif et culturel | 39 |
| Une tête de réseau éducatif | |
| Assurer l'égalité des chances | |
| Dix propositions pour l'avenir | |
| La méthode | 42 |



5e COLLOQUE de SAINT-GERMAIN-en-LAYE

24 et 25 Mars 2000

"L'Enseignement multilingue et multiculturel, une chance pour l'Europe. Exemples de sections internationales"

